



Monsieur le Maire,

Suite à la diffusion de votre « coup de gueule » à l'endroit de l'ADVMC et de l'Union des Amis du Parc, nous saisissons ce droit de réponse pour informer, à notre tour, nos concitoyens sur les raisons qui motivent notre blocage.

Nous ne polémiquerons pas, ni sur le moment, ni sur la forme qui vous ont parues opportunes pour pousser ce « coup de gueule ».

Il nous importe d'explicitier pourquoi le recours répété aux moyens légaux s'est imposé à nous et ce qui, à nos yeux, en légitime l'usage.

En réalité et depuis le départ ce projet ficelé d'avance, clef en main, comme tombé du ciel, piloté par le promoteur immobilier Philia, n'a pas évolué d'un iota, en dehors d'une **promesse hypothétique** de rétrécissement de la surface de vente du supermarché. Ce projet n'a jamais donné lieu à une concertation véritable, **ni à une étude des propositions pertinentes faites par le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse.**

Certes, à force de découpages et de remaniements structureaux l'aspect et les dispositions ont été modifiées, tout on en conservant sa finalité première : optimiser l'artificialisation de 5 ha de terres, afin d'en maximiser le profit !

Si cette vision de développement, basé sur un modèle de croissance où l'offre précède et crée les besoins, peut se comprendre dans l'optique d'un promoteur immobilier, elle pose problème lorsqu'elle est partagée par les décideurs politiques.

Si l'expertise mondiale sur le problème climatique fait aujourd'hui consensus, voire l'unanimité quant à l'urgence des solutions à produire, relayé en cela par les lois nationales telles que les lois « climat et résilience » ou « zéro artificialisation nette », il importe d'en faire autant quant au changement du type de modèle de croissance.

Basé sur la prise de conscience d'un monde fini et clos, la sobriété doit en être l'inspiratrice.

**Contrairement à ce que vous affirmez, l'ADVMC et l'UAP n'ont jamais été hostile à l'idée de satisfaire les besoins réels, ni souhaité contrer un quelconque intérêt collectif des castelfortains.** Pour

preuve le CR de la réunion du 10 mars 2022 entre la société Philia, la Mairie et les Associations (ADVMC et UAP), rédigé par le promoteur lui-même où l'on peut lire « les associations sont d'accord pour l'implantation de logements, de commerces de moins de 1000 m<sup>2</sup> de vente et de services pour satisfaire les **besoins du quotidien** ».

Ces besoins peuvent être satisfait par l'aménagement de la zone 1AUb, proche du centre bourg, en laissant en attente sous la forme d'une réserve foncière la zone 1AUa.

Les 2,5ha de terre proposées en échange, ailleurs sur la commune pour maraîchage, ne compensent pas les hectares bétonnés sur la zone AU. En effet le problème n'est pas de compenser mais de réduire ! Traiter les défenseurs d'une vision qui consiste à promouvoir un des piliers du développement durable (« un développement qui répond aux **besoins** des générations du présent, **sans** compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ») d'égoïste c'est prendre le risque d'un effet boomerang ! Vu de notre satellite, se battre pour la préservation de 4 ha de terre peut paraître dérisoire, mais, en imaginant que la même problématique se pose pour les 35000 communes françaises, cela l'est déjà beaucoup moins.

Mettre en adéquation les grands principes promulgués par des lois sur l'environnement avec les nécessaires réalisations à mener sur le terrain, n'est certes pas chose facile, mais lotir, en **bétonnant** les dernières surfaces naturelles disponibles, comme solution **pour le salut des finances communales** ne l'est sûrement pas, et peut même à terme se révéler contre-productif.

Confiée au promoteur Philia, devenu alors propriétaire des lieux, la zone AU sera **totale** **ment** **artificialisée**, et participera au délétère étalement urbain. Située en bordure immédiate de la Ligne 18 et de la RD36, elle sera rapidement un nouveau point noir du bruit et une source prévisible de dépenses. **Châteaufort a choisi de faire partie du PNR, nous voulons qu'elle conserve son caractère rural. Ces terrains situés à l'interface entre le village et l'espace agricole doivent faire l'objet d'un aménagement concerté avec les habitants et le PNR.** Nous regrettons que ce projet des « Jeunes Bois » n'ait pas pu trouver une solution consensuelle, ni être intégré dans le domaine de compétence de la récente charte pour une démocratie participative.